



Gite de groupe Val d'Orey et

Centre de Séminaire Val d'Or

355 grande rue – 01260 RUFFIEU

Le CADRE D'ACCUEIL d'un STAGE EN RESIDENTIEL

ENGAGEMENT MORAL de l'Organisateur

Je soussigné(e).....

Désignée ci-contre, comme l'organisateur(trice)

- Certifie avoir pris connaissance des documents suivants
 - Les CONDITIONS de RESERVATION d'un stage en résidentiel (page2)
 - Les CONDITIONS d'ORGANISATION d'un stage en résidentiel (page3)
 - Les REGLES de VIE dans le gite par les résidents (page4)
- M'engage à les diffuser auprès de mes clients et stagiaires,
- Et accepte d'en faire respecter les termes.

Mention manuscrite (Lu et approuvé),

Date et signature,

Les CONDITIONS de RESERVATION d'un stage en résidentiel

Conditions de réservation

Le contrat de réservation du lieu se rédige sur une base de la location des Chambres et de la location de la salle uniquement.

Un acompte de 750 euros est demandé à l'organisateur, et **encaissé UN MOIS avant le début du stage**. Cet acompte viendra en déduction de la facture à destination de l'organisateur.

Choix de la formule d'accueil et Calcul d'un prix séjour stagiaire

L'organisateur choisit les dates de début et de fin du stage ainsi que la formule adaptée à son stage. **La formule choisie s'applique au groupe en son entier, sans dérogation. Tout séjour entamé est dû en totalité.**

Dès la réservation ou dans un **minimum de DEUX MOIS avant le début du séjour**, l'organisateur choisit sa formule d'accueil (Traiteur, avec ou sans Services ou Gestion libre).

Un devis prévisionnel par participant est aussitôt soumis à l'organisateur en fonction des options choisies et de **nombre approximatif de participants (nombre PESSIMISTE)**.

Finalisation de la réservation

SEPT JOURS avant le début du séjour, l'organisateur fournit une LISTE DEFINITIVE des participants mentionnant les jours d'arrivée (soit la veille soit le matin du stage), la répartition en chambres et les régimes alimentaires éventuels) ainsi que les Horaires prévisionnel des repas.

Le gîte Val d'Orey demande un versement de 80 euros pour chaque participant au stage AU PLUS TARD 7 JOURS AVANT le début du séjour. L'organisateur est chargé de diffuser en AMONT le lien de paiement auprès de ses clients ou d'en avancer le montant.

En cas de désistement dans les SEPT JOURS avant le stage, l'acompte reste acquis au Gîte.

Paiement du solde

LE PREMIER JOUR DU STAGE, l'organisateur se charge de récolter les paiements de l'hébergement auprès de ses clients et le reverse au gîte Val d'Orey. Une liste des acomptes et des paiements déjà effectué en ligne par les clients sera fourni par le gîte Val d'Orey à l'arrivée.

Moyens de paiement : sur place Chèque, Espèce, Chèque-vacances ANCV ou en avance (avec justificatif demandé) par lien de paiement <https://pay-pro.monetico.fr/sarlvaldorey/gite> - **CB non acceptées**

Facturation définitive à l'organisateur

Une facture (ou un avoir) individuelle sera éditée à destination de l'organisateur.

Calculée de manière suivante

- FACTURATION Location de la salle + location des chambres + Nbr repas Traiteur + forfait Services + forfait jour férié (selon tarif annuel communiqué)
- DEDUCTION de l'acompte organisateur (750 euros) + acomptes et paiements effectués par les stagiaires.

Engagement moral de l'organisateur

L'organisateur Certifie avoir pris connaissance des CONDITIONS D'ACCUEIL du gîte de groupe Val d'Orey, s'engage à les diffuser auprès de ses clients et stagiaires, et accepte d'en faire respecter les termes. + *Annexe MODALITES d'ACCUEIL à destination de l'organisateur + Annexe Le CADRE des REGLES de VIE dans le GITE par les résidents*

Aucune dérogation aux présentes dispositions ne sera acceptée.

Les CONDITIONS d'ORGANISATION d'un stage en résidentiel

Préambule

- **37 PERSONNES c'est le nombre maximum de personnes prises en charge en formule pension complète.**
- Dans cette limite de 37 personnes, nous pouvons accueillir des personnes logeant à l'extérieur uniquement dans la mesure où les 15 chambres du gîte sont occupées.

Un REFERENT désigné auprès du Gîte par l'organisateur

Les problèmes d'intendance ou demandes particulières sont centralisés par le référent qui se charge de les transmettre au responsable du gîte.

Le référent se charge également de diffuser auprès des stagiaires les règles de fonctionnement du gîte.

- Accès Parking des véhicules
- Organisations des repas
- Sensibilisation sur l'utilisation du chauffage en chambre et dans les communs
- Coin fumeur
- Bruits et nuisances
- Tenue correcte exigée dans le gîte et dans le parc
- Utilisation des chambres et de la salle d'activité
- Briefing de départ.

BOOKING des chambres

SEPT JOURS avant le début du séjour, l'organisateur fournit une LISTE DEFINITIVE des participants mentionnant

- Nom et prénom,
- Adresse mail (si envoi facture dématérialisée)
- Les jours d'arrivée (soit la veille soit le matin du stage),
- Répartition en chambres (yc numéro des chambres)
- Régimes alimentaires éventuels

Pour les arrivées HORS STAGE (arrivée la veille), la prestation comprend la NUIT et le PETIT DEJEUNER uniquement. Toute chambre ouverte est facturée au tarif de 60 euros/chambre et 8 euros le petit déjeuner.

Une facture individuelle sera adressée de manière dématérialisée à chaque participant en fonction des demandes.

UTILISATION DES INFRASTRUCTURES DU GITE

Dans le cadre des règles de fonctionnement du gîte, l'organisateur est le garant des bonnes pratiques et du respect des infrastructures. Il engage donc sa responsabilité en tant que locataire du gîte qu'il privatise.

Dans la Salle d'activité - L'encens et bougies sont utilisés sous vigilance et éteints au moment de quitter la pièce. Au moment du départ, les coussins et couvertures utilisés doivent être triés et entassés séparément vers la porte de la salle d'activité.

Le chauffage dans les salles de restauration et d'activité sont baissés lorsque les salles ne sont pas utilisées. Ainsi que les lumières en fin de soirée.

Les activités extérieures susceptibles d'incommoder le voisinage, le personnel du gîte et de dénaturer les infrastructures doivent être soumises à acceptation auprès de la direction. (Pratiques nues, œuvres déposées dans le parc, feu, hutte à sudation etc...)

Accès au gîte – aucun véhicule ne doit stationner dans l'impasse et l'accès au gîte doit être libre pour un passage de véhicule de sécurité et de secours.

Stagiaires – l'organisateur s'engage à faire respecter par l'ensemble de son groupe constitué le cadre établi par la direction du gîte

Les REGLES de VIE dans le gîte par les résidents

Référent désigné

Les problèmes d'intendance ou demandes particulières sont centralisés par le référent qui se charge de les transmettre au responsable du gîte.

Parking des véhicules :

Sur le parking de la salle des fêtes de Ruffieu (à 300m du gîte, direction Artemare) le Parking en face du Relais Saint Didier est réservé au restaurant.

Les repas :

Les horaires de repas sont à respecter au plus juste, ils peuvent être modifiés si nous en sommes informés la veille. Si des apéritifs sont organisés, ils débiteront avant les horaires de services.

Les repas seront servis en plats collectifs adaptés à la table. Le gîte définit le nombre de table en fonction du nombre de stagiaires.

Chaque stagiaire se charge de débarrasser ses couverts sur un chariot prévu à cet effet.

Les régimes alimentaires seront entendus dans la mesure de nos possibilités et sans suppléments. Un frigo est à disposition dans la salle à manger au cas où nous ne pourrions répondre aux demandes.

Pour les vins et apéritifs apportés, nous demandons un droit de bouchon de 2 euros par bouteille.

Chauffage et énergie

Nous vous demanderons de baisser les chauffages dans vos chambres en journée, et le soir, dans la salle d'activité et dans la salle de restauration.

Les portes des couloirs et des communs seront maintenues fermées en hiver.

Les lumières de la salle de restaurant, de la salle d'activité et des couloirs du rez de chaussée seront éteintes le soir avant le coucher.

Coin fumeur

A gauche en sortant de la salle à manger (porte donnant accès au parc), un cendrier est à disposition. L'intérieur du gîte est un espace non-fumeur.

Espaces interdit aux résidents

La cuisine, la plonge et l'espace privatif de Nadine et Fabrice sont interdits au public.

Bruits et nuisances

La musique et les activités extérieures nocturnes sont possibles à conditions de ne pas gêner le voisinage. Le bruit en extérieur est arrêté entre 22 heures et 8 heures.

Tenue correcte exigée

Hors période encadrée par l'organisateur, les résidents sont invités à se vêtir de manière correcte dans le gîte et dans le parc. La nudité est interdite dans le gîte, dans le parc et dans la piscine.

Utilisations des chambres

La nourriture et les boissons salissantes type thé ou café, sont interdites.

Les bougies et encens sont interdits.

Le chauffage doit être baissé en journée

Briefing de départ

La libération des chambres le jour du départ est fixée à 10 heures sauf indication contraire de la direction.

La literie doit être laissée en place, les serviettes déposées devant la porte des chambres, le chauffage éteint.

Les affaires oubliées sont entreposées dans un sac commun d'objets oubliés et le gîte se désengage de toute responsabilité.